

Envoi : 19/06/2018  
Réception par le Préfet : 19/06/2018  
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**PLANETES 68**  
**AU BOULOT J Y VAIS A VELO**  
**EDITION 2018**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme JENN

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative aux politiques de l'Environnement et du Cadre de vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 16 mars 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accepte que le Département soit coorganisateur de l'édition « au boulot j'y vais à vélo » 2018,
- Approuve la convention de partenariat et les deux avenants à signer avec l'Association PETR du Pays du Sundgau et les structures co-organisatrices du projet, joints à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer,
- Accorde à l'Association PETR du Pays du Sundgau, porteur de l'édition 2018, une aide financière de 1000 € pour 2018 qui sera prélevée sur le programme C751 chapitre 65, fonction 738, nature 6568 (Paiement unique).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité